



Ministère des affaires sociales,
du travail
et de la solidarité

Ministère de la santé,
de la famille
et des personnes handicapées



Études et Résultats

N° 306 • avril 2004

L'enquête HID permet d'appréhender, au regard de leur âge et leur état de santé, les difficultés d'accès ou de déplacement déclarées par les personnes à l'extérieur ou à l'intérieur de leur lieu de vie. Chez les adultes, ces difficultés affectent en premier lieu les personnes très âgées qui souffrent souvent de déficiences multiples, celles qui souffrent de déficiences motrices, ainsi que celles qui, à tout âge, peuvent présenter une dépendance psychique.

Au total, 13 % des personnes de 20 ans ou plus vivant dans un logement ordinaire et 74 % de celles qui sont en institution déclarent des difficultés soit pour se déplacer seules au dehors, soit pour accéder de l'extérieur à leur lieu d'habitation, soit encore pour s'y mouvoir. Mais globalement, parmi les 5,8 millions de personnes concernées, 69 % disent n'être gênées que dans leurs déplacements à l'extérieur du lieu où elles habitent, le cumul de difficultés de déplacement étant alors propre aux âges les plus avancés. Ce sont donc les difficultés de déplacement dans l'environnement extérieur qui sont les plus fréquentes, concernant 5,5 millions d'adultes. 1,1 million de personnes sont quant à elles gênées pour accéder à leur lieu d'habitation et 870 000 pour s'y mouvoir. La moitié des personnes gênées dans leurs déplacements ont une déficience motrice, seule ou associée à une déficience physique. Si les personnes en difficulté pour rejoindre leur lieu de vie mettent surtout en cause leur état de santé, les logements de plain-pied ou les immeubles avec ascenseur offrent cependant des conditions plus favorables. Par contre, les maisons individuelles posent des difficultés à la quasi-totalité des personnes qui se disent gênées pour se déplacer chez elles, l'accessibilité intérieure étant perçue comme plus facile en institution.

Concernant l'accès aux transports, 3 % des adultes déclarent ne pouvoir conduire du fait de leur état de santé. Les difficultés d'accès aux transports en commun, qui touchent surtout les résidents en institution, se généralisent après 80 ans et, au total, 752 000 personnes ne peuvent ni conduire ni utiliser les transports en commun. À cet égard, disposer d'un service de transport spécialisé en cas de gêne modérée ou bénéficier d'une aide humaine en cas de difficultés sévères à se déplacer seul augmente les possibilités de sortie.

**Jean-Marie CHANUT,
Hélène MICHAUDON**

Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale
Ministère de la Santé et de la Protection sociale
DREES

Difficultés à se déplacer et problèmes d'accessibilité

Une approche à partir de l'enquête HID

La notion d'accessibilité, initialement liée aux problèmes rencontrés par les personnes en fauteuil roulant pour accéder aux bâtiments publics, s'est progressivement étendue à d'autres champs – espaces « extérieurs » tels que bâtiments publics, transports, commerces, équipements de loisirs... mais aussi espaces privés –, ainsi qu'à d'autres populations (personnes atteintes de déficiences sensorielles ou handicapées mentales, ayant des problèmes vis-à-vis de la lecture, de la symbolisation, du repérage spatio-temporel, ou des incapacités à mémoriser, à communiquer, à gérer des situations non prévues...), et plus généralement à l'ensemble des pratiques sociales – scolarisation, vie professionnelle, loisirs.... Ces extensions sont liées à l'évolution de la notion de handicap elle-même, les travaux de Wood (1980), en décomposant le handicap en trois niveaux – déficience, incapacité, désavantages – ont mis l'accent sur l'interaction entre la personne et son environnement, et se démarquant ainsi du modèle de la réadaptation, qui impute le handicap à des caractéristiques individuelles. La *Classification du fonctionnement, du handicap et de la santé* (CIF), qui a été adoptée par l'OMS en 2001, repose ainsi sur l'hypothèse



que les situations de handicap sont liées à un environnement inadapté, ces situations pouvant être vécues non seulement de manière durable par les personnes en fauteuil roulant, aveugles, muettes, ou handicapées mentales, mais également par les enfants, les personnes âgées, les femmes enceintes, les parents avec poussettes... autrement dit par l'ensemble de la population à un moment ou à un autre. C'est pourquoi on a, dans cette étude, fait le choix de s'intéresser aux difficultés d'accès ou de déplacement

déclarées par les personnes quels que soient leur âge et leur état de santé. Les personnes de moins de 20 ans n'ont néanmoins pas été prises en compte dans l'analyse, dans la mesure où leurs déplacements à l'extérieur sont fortement encadrés, surtout pour les plus jeunes d'entre elles. Néanmoins, même en adoptant une approche globale, on constate que les difficultés de déplacements ne sont pas également réparties mais affectent certains groupes de population : les personnes très âgées, souffrant sou-

vent de déficiences multiples, en particulier motrices, sont particulièrement touchées, ainsi que celles qui, quel que soit leur âge, sont incohérentes ou désorientées.

Des gênes affectent les déplacements à l'extérieur de près de 5,5 millions de personnes

Trois dimensions de l'accessibilité ont été étudiées, pour les personnes non confinées au lit ou à leur chambre et autorisées à sortir¹ : l'espace extérieur, l'accès au lieu de vie, les déplacements à l'intérieur du logement. Les gênes rencontrées pour se déplacer à l'extérieur du lieu de vie sont les plus fréquentes ; viennent ensuite les difficultés entravant l'accès au logement, domicile ordinaire ou institution, puis les problèmes rencontrés pour se déplacer à l'intérieur de celui-ci.

12 % des adultes de 20 ans et plus qui résident dans un domicile ordinaire, soit au total environ 5,2 millions de personnes, déclarent être gênés dans leurs déplacements hors de leur logement, ou incapables de se déplacer seuls, du fait d'un handicap ou d'un problème de santé. En institution, la question des déplacements à l'extérieur est plus complexe car 18 % des résidents de 20 ans et plus ne sont pas autorisés à sortir. On se restreindra par la suite aux personnes non confinées au lit ou dans leur chambre et autorisées à sortir (soit 80 % des résidents en institution). 73 % d'entre elles, soit 330 000 personnes environ, déclarent être gênées dans leurs déplacements hors de l'établissement. Quel que soit leur lieu de vie, ce sont donc au total 5,5 millions d'adultes de 20 ans et plus qui éprouvent des difficultés à se déplacer seuls hors de l'endroit où ils habitent (figure 1).

Plus hétérogènes que ceux qui touchent directement l'habitat, les facteurs environnementaux liés à l'espace extérieur ne peuvent être systématiquement décrits par voie d'enquête. Il est donc difficile de préciser la nature des difficultés ressenties ; une approche complémentaire consiste alors à s'intéresser aux lieux jugés inaccessibles.

E.1

Les approches possibles de l'accessibilité à partir de l'enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance¹

Le questionnement de l'enquête HID couvre les trois dimensions du handicap qui forment la « séquence de Wood ». Les déficiences, qui sont les pertes ou dysfonctionnements des diverses parties du corps, y sont recueillies sur la base des déclarations des personnes. Une liste d'une quarantaine d'incapacités, couvrant tous les domaines de la vie quotidienne (toilette, alimentation, élimination, déplacements, tâches ménagères et gestion, cohérence, communication...) est proposée à l'ensemble des personnes interrogées, y compris celles qui n'ont aucune déficience. Onze d'entre elles seront par la suite dénommées incapacités « de mobilité » : utiliser l'ascenseur / monter et descendre un escalier / marcher seul(e) et sans difficultés pendant au moins 1 kilomètre / sortir de son domicile / prendre un taxi ou les transports en commun / aller aux toilettes / trouver son chemin / reconnaître le visage d'une personne à 4 mètres (hors personnes aveugles) / être partiellement ou totalement aveugle, ou malvoyant / entendre ce qui se dit dans une conversation / parler.

Plusieurs modules comportent des questions liées à l'accessibilité. Certaines décrivent le logement et ses aménagements, d'autres les déplacements. L'indication du degré de difficulté ressenti lors des déplacements à l'extérieur du domicile correspond à la question « lors de vos déplacements hors de votre domicile (non compris le parc ou le jardin), êtes-vous gêné(e) du fait d'un handicap ou d'un problème de santé ». Cinq réponses sont alors possibles : personnes confinées au lit, personnes non gênées, personnes gênées, mais pouvant se déplacer seules sur tous les itinéraires, personnes gênées, mais pouvant se déplacer seules sur certains itinéraires, personnes ne pouvant se déplacer seules. Une sixième modalité concerne les personnes non autorisées à sortir. Cet indicateur, fondé sur les perceptions des répondants, ne donne pas de mesure « objective » des difficultés rencontrées. C'est la seule dimension de l'accessibilité pour laquelle une gradation de la difficulté ressentie est possible. Un autre volet du questionnaire concerne les pratiques dans le domaine des déplacements : il s'agit essentiellement de la description des sorties effectuées la veille, et du recensement des lieux inaccessibles au cours des trois derniers mois. La confrontation entre les pratiques et les difficultés déclarées permet de mettre en évidence des situations où certains aménagements, ou le recours à des aides, rendent les déplacements possibles en dépit de limitations lourdes, ou, au contraire, des cas où des difficultés légères vont de pair avec une absence totale de sorties. Une comparaison avec les pratiques des personnes ne déclarant aucune gêne est également possible.

Les facteurs environnementaux sont également abordés au travers de questions sur les caractéristiques du logement et sur la proximité des équipements, en particulier des transports en commun.

1. L'enquête HID, réalisée par l'Insee, vise à décrire les conséquences des problèmes de santé sur la vie quotidienne des personnes. La collecte s'est faite en 4 vagues : la première, fin 1998, et la troisième, fin 2000, concernent les personnes en institutions socio-sanitaires ou psychiatriques ; la deuxième, fin 1999, et la quatrième, fin 2001, portent sur les personnes vivant à leur domicile. Les résultats présentés ici ont été obtenus à partir des deux premières vagues. Lorsque les personnes n'étaient pas en mesure de répondre seules au questionnaire, une tierce personne les a aidées ou a répondu à leur place : 85 % des adultes de 20 ans et plus de l'échantillon ont répondu seuls, 3 % avec l'aide de quelqu'un. 12 % n'ont pas répondu ; une tierce personne l'a fait à leur place.

1. 18 % des personnes de 20 ans et plus vivant en institution ne sont pas autorisées à sortir : cette proportion va de 12 % dans les établissements pour adultes handicapés à 31 % dans les unités de soins de longue durée des établissements hospitaliers. Elle est de 17 % dans les institutions pour personnes âgées, et de 24 % dans les hôpitaux psychiatriques. Environ 48 000 personnes vivant dans un logement ordinaire sont confinées au lit ou dans leur chambre, et 520 000 à l'intérieur de leur logement. Le confinement, quasi inexistant avant 60 ans, touche 2 % des 60-79 ans, et 16 % des 80 ans et plus. En institution, environ 56 000 personnes sont confinées au lit ou dans leur chambre ; huit sur dix vivent dans des maisons de retraite ou dans des unités de soin de longue durée.

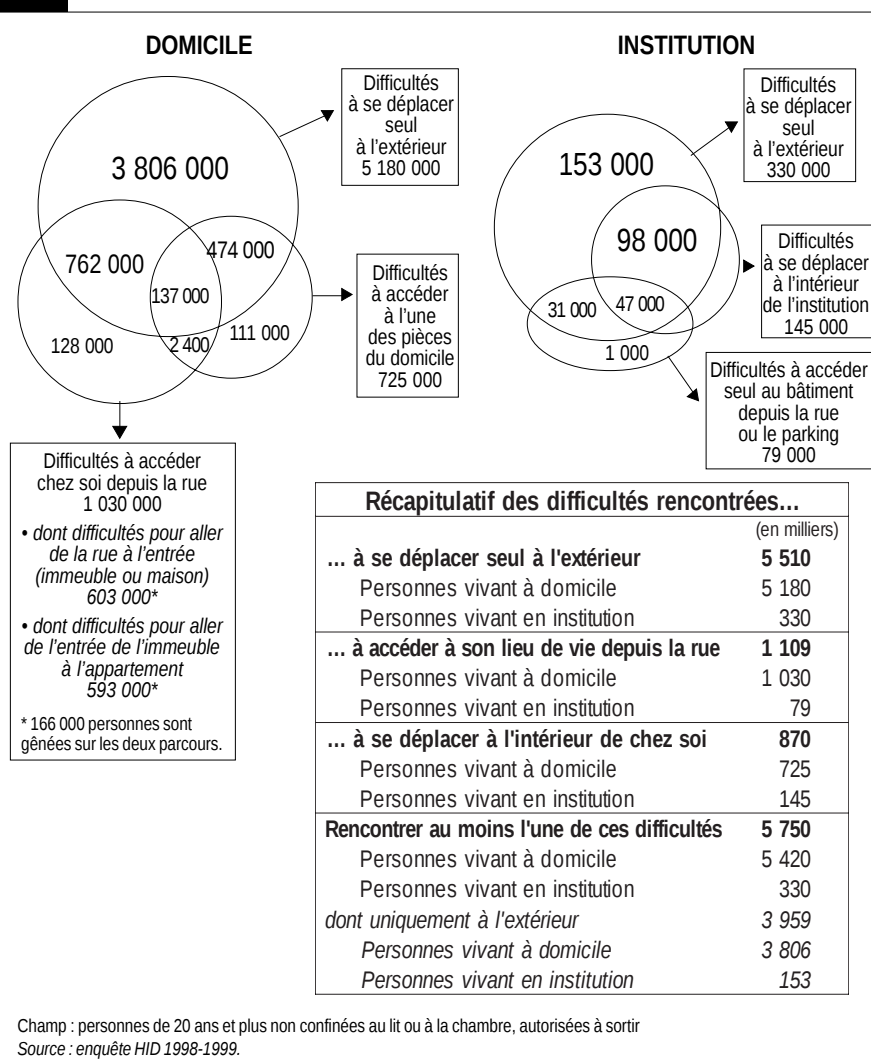
Au cours des trois mois précédant l'enquête, 2,4 % des adultes de 20 ans et plus vivant dans un domicile ordinaire, soit 1 012 000 personnes, déclarent n'avoir pu accéder à certains endroits en raison d'un handicap ou d'un problème de santé. Près de la moitié des lieux jugés² trop difficiles d'accès sont liés à des activités de loisirs (visites d'expositions, de musées, de sites touristiques, cinémas, mais aussi plages, montagnes, forêts...) et 4 % à la sociabilité amicale (visites chez les amis, réunions associatives, clubs du 3^e âge...). Les commerces et services sont cités par 15 % des personnes, et 4 % couvrent le champ des relations familiales (éloignement familial, logements inaccessibles...). Les transports sont cités dans 7 % des cas. 7 % des réponses recueillies font également référence à la difficulté de monter et descendre des escaliers, ou de marcher.

Au cours des trois mois précédant l'enquête, 12 % des personnes vivant en institution, soit 69 000 personnes, déclarent aussi n'avoir pu accéder à certains endroits. Les lieux cités sont moins souvent liés aux loisirs (35 % des réponses). En revanche, les difficultés pour visiter la famille ou des amis font l'objet de 12 % des réponses.

1,1 million d'adultes ont des difficultés à accéder à leur lieu d'habitation...

L'espace domestique apparaît beaucoup plus facile d'accès que l'espace extérieur. 1,4 % des adultes vivant dans un logement ordinaire, non confinés au lit ou à la chambre et autorisés à sortir, soit au total 603 000 personnes, disent éprouver des difficultés à accéder seuls à l'entrée de leur immeuble ou de leur maison depuis la rue (tableau 1). Par rapport aux personnes résidant en maison individuelle, celles qui vivent en appartement ont généralement un parcours supplémentaire et plus redoutable à effectuer, à savoir celui qui les mène de l'entrée de leur immeuble à la porte de leur logement : 1,1 % des personnes qui vivent en immeuble ont des difficultés à la fois pour entrer dans leur immeuble et pour accéder à leur logement, tan-

F.01 personnes de 20 ans et plus déclarant des difficultés de déplacement selon le lieu de vie



T.01 personnes déclarant des difficultés à se déplacer aux abords du lieu de vie

Difficultés pour...	Domicile ordinaire				Établissements			
	20 à 59 ans	60 à 79 ans	80 ans et plus	Ensemble	pour adultes handicapés	psychiatriques	pour personnes âgées	Ensemble
...accéder seul à l'entrée du lieu de vie (immeuble, maison, institution...) depuis la rue ¹								
Hommes	0,3	2,2	5,3	0,9	7,9	5,5	13,6	11,6
Femmes	0,4	4,0	12,8	1,9	11,8	5,8	22,4	20,4
Ensemble	0,4	3,2	10,2	1,4	9,5	5,6	19,9	17,1
...accéder seul à son appartement depuis l'entrée de l'immeuble								
Hommes	0,6	5,3	8,9	1,5	-	-	-	-
Femmes	3,4	10,8	19,9	5,7	-	-	-	-
Ensemble	2,1	8,6	17,0	3,8	-	-	-	-
...accéder seul à son logement (maison ou appartement) depuis la rue								
Hommes	0,5	3,0	6,8	1,2	-	-	-	-
Femmes	1,7	6,0	17,2	3,5	-	-	-	-
Ensemble	1,1	4,7	13,6	2,4	-	-	-	-

1. Ou depuis le parking pour les institutions.
Champ : personnes de 20 ans et plus non confinées au lit ou à la chambre, autorisées à sortir
Source : enquête HID 1998-1999.

2. Les personnes pouvaient citer plusieurs lieux : les trois premières réponses ont fait l'objet d'une exploitation.

dis que 2,8 % peuvent accéder sans problème jusqu'à l'entrée de l'immeuble mais sont ensuite gênées dans leur parcours jusqu'à leur logement. Ce sont donc près de 4 % des personnes vivant en appartement, soit 593 000 personnes, qui éprouvent de la difficulté à se déplacer seules jusqu'à leur appartement. Au total, accéder à son lieu de vie, pose problème à 1 110 000 personnes, qu'elles aient des difficultés à accéder à leur maison ou à leur appartement (1 030 000 personnes), ou à leur institution (79 000 personnes)³.

... et 870 000 à s'y mouvoir

1,7 % des personnes de 20 ans et plus vivant dans un domicile ordinaire, soit environ 725 000 individus, ont des difficultés pour accéder à au moins une des pièces de leur logement : la chambre, le salon, la cuisine, la salle de bains, le WC, la cave ou le grenier. Si l'on ne tient compte ni de la cave ni du grenier⁴, elles ne sont plus que 421 000 soit 1 % à évoquer des difficultés d'accès (tableau 2). En institution, ce n'est pas l'accès aux différents lieux qui a été étudié

mais, de manière globale, la capacité à se déplacer à l'intérieur du bâtiment : 32 % des résidents, soit 145 000 personnes, signalent de telles difficultés à l'intérieur de l'établissement.

Au total, ce sont donc 13 % des personnes de 20 ans et plus vivant dans un logement ordinaire et 74 % de celles qui sont en institution qui déclarent avoir des difficultés soit pour se déplacer seules à l'extérieur, soit pour accéder à leur lieu de vie depuis la rue, soit pour s'y mouvoir. Parmi ces 5 750 000 personnes qui présentent des restrictions de mobilité, à l'intérieur ou à l'extérieur (figure 1), 69 % d'entre elles ne sont gênées qu'à l'extérieur du lieu où elles habitent. Pour les autres, l'existence de difficultés pour accéder à leur logement ou s'y mouvoir va aussi presque toujours de pair avec une gêne dans les déplacements à l'extérieur, systématiquement en institution, et dans 85 % des cas en domicile ordinaire.

Les difficultés à se déplacer à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de chez soi concernent avant tout les âges avancés

Quelles sont les caractéristiques de ces 5 750 000 personnes qui rencontrent des problèmes d'accessibilité ? La quasi-totalité d'entre elles habitent un logement ordinaire, 6 % résidant en institution. À domicile, 35 % d'entre elles ont moins de 60 ans et 19 % ont atteint ou dépassé 80 ans. Six personnes gênées pour leurs déplacements sur dix sont des femmes. Ceci tient au fait qu'à partir de 60 ans, et plus encore après 80 ans, les femmes déclarent plus fréquemment que les hommes rencontrer ce type de difficultés.

70 % des personnes gênées dans leurs déplacements et vivant dans un domicile ordinaire ne rencontrent des difficultés que dans leurs déplacements à l'extérieur ; 25 % sont à la fois gênées pour se déplacer dans leur logement et au dehors, les difficultés de déplacement uniquement au sein du domicile étant plus marginales (5 % des cas). Le cumul de diffi-

T.02 personnes déclarant des difficultés à se déplacer à l'intérieur du lieu de vie %

Difficultés pour...	Domicile ordinaire				Établissements			
	20 à 59 ans	60 à 79 ans	80 ans et plus	Ensemble	pour adultes handicapés	psychiatriques	pour personnes âgées	Ensemble
...accéder à toutes les pièces du logement (hors cave et grenier) / se déplacer dans l'institution								
Hommes	0,5	1,6	4,5	0,9	9,3	8,8	29,5	21,4
Femmes	0,4	2,5	4,5	1,1	13,2	12,3	41,6	37,2
Ensemble	0,5	2,1	4,5	1,0	10,9	10,3	38,2	31,6

Champ : personnes de 20 ans et plus non confinées au lit ou à la chambre, autorisées à sortir
Source : enquête HID 1998-1999.

4

T.03 répartition des personnes déclarant des difficultés à l'intérieur ou à l'extérieur par groupes exclusifs de déficiences selon l'âge et le lieu de vie %

Groupes de déficiences exclusifs	20-59 ans		60-79 ans		80 ans et plus		Ensemble		
	Domicile	Institution	Domicile	Institution	Domicile	Institution	Domicile	Institution	Total
Mono-déficiences									
Intellectuelle et mentale (IME)	8	45	2	15	1	7	4	16	5
Motrice	29	10	21	22	14	16	22	16	22
Autre physique (sensorielle, métabolique, viscérale...)	15	2	10	4	9	4	11	4	11
Pluri-déficiences, dont IME									
IME et motrice	13	27	12	30	16	31	13	30	14
IME et autre(s) physique(s)	3	11	3	8	4	6	3	7	4
Pluri-déficiences physiques									
Dont motrice	13	3	33	18	44	31	28	23	28
Sans motrice	2	1	6	1	7	2	5	2	5
Déficiences non précisées	13	1	10	2	4	2	10	2	10
Absence de déficiences	5	0	3	0	0	0	3	0	3
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Champ : personnes de 20 ans et plus non confinées au lit ou à la chambre, autorisées à sortir
Source : enquête HID 1998-1999.

3. 166 000 personnes sont à la fois gênées pour aller de la rue à l'entrée de leur immeuble, et de cette entrée à leur appartement.

4. La cave et le grenier, pièces qui ne sont pas essentielles au confort de la vie courante, étant généralement d'un accès difficile, elles n'ont pas été prises en compte dans les analyses qui suivent.

cultés à l'intérieur et à l'extérieur du domicile est propre aux âges avancés ; à l'inverse, plus de la moitié des personnes ayant uniquement des difficultés pour entrer dans leur logement ou s'y déplacer ont moins de 60 ans.

En institution, 16 % des personnes gênées ont moins de 60 ans, et, pour les trois quarts d'entre elles, signalent des difficultés seulement à l'extérieur de l'établissement ; 61 % ont 80 ans ou plus, et, dans plus de la moitié des cas, cumulent des difficultés pour se déplacer à l'extérieur et pour accéder ou se mouvoir à l'intérieur du bâtiment. Les femmes représentent 71 % des personnes rencontrant de telles difficultés en institution, proportion avant tout liée au fait que 80 % des personnes de 80 ans et plus vivant en institution sont du sexe féminin.

Les difficultés de déplacement rencontrées sont logiquement liées à la nature des déficiences...

La répartition des personnes rencontrant des difficultés à se déplacer par « groupes exclusifs de déficiences »⁵ fait également apparaître des situations très contrastées selon l'âge et le lieu de vie, mais aussi selon le degré de gêne (tableau 3). À domicile, 50 % des personnes gênées dans leurs déplacements ont une déficience motrice seule ou associée à une autre déficience physique (42 % pour les moins de 60 ans). Les déficiences physiques autres que motrices (sensorielles, viscérales ou métaboliques) non associées à une déficience intellectuelle ou mentale, touchent 16 % de ces personnes (17 % des moins de 60 ans). En institution, deux types de personnes déclarent des difficultés à se déplacer : celles qui sont âgées de 80 ans et plus présentent très majoritairement au moins une déficience motrice, fréquemment

associée à une déficience intellectuelle ou mentale, ou à une autre déficience physique ; celles qui ont moins de 60 ans souffrent dans 83 % des cas d'une déficience intellectuelle ou mentale, parfois associée à une déficience motrice ou à une autre déficience physique.

La présence d'une déficience intellectuelle ou mentale, ou d'une déficience physique autre que motrice vont plus souvent de pair avec une gêne ressentie uniquement dans les déplacements à l'extérieur. Les déficiences motrices se traduisent quant à elles davantage par un cumul de difficultés à la fois à l'extérieur et sur le lieu de vie. On observe cette relation à tout âge, que ce soit à domicile ou en institution. 7 % des personnes gênées dans leurs déplacements qui vivent à domicile présentent quant à elles une dépendance psychique⁶. Alors que dans l'ensemble de la population la prévalence de la dépendance psychique augmente avec l'âge, il est frappant de constater que parmi les personnes qui se disent gênées dans leurs déplacements elle est de même importance chez les 20-59 ans et chez les 80 ans et plus (9 %). Chez les personnes rencontrant ce type de gêne et qui vivent en institution, la dépendance psychique est beaucoup plus fréquente : elle touche 49 % d'entre elles (60 % des moins de 60 ans).

... et sont toujours plus graves pour les personnes qui vivent en institution

Ces contrastes entre domicile et institution révèlent qu'à type de déficience donné, les personnes vivant en institution sont plus lourdement handicapées que celles qui logent dans un domicile ordinaire. Ceci se retrouve si l'on tente d'appréhender le degré de sévérité de l'atteinte par le nombre d'incapacités

« de mobilité » qu'elle entraîne (cf. encadré 1) : les personnes qui sont gênées dans leurs déplacements et qui vivent dans un domicile ordinaire ont en moyenne 3,4 incapacités « de mobilité » ; en institution, ce nombre atteint 5,5. Les personnes gênées vivant en institution ont plus d'incapacités « de mobilité » que celles qui habitent un logement ordinaire, quels que soient leur âge et les déficiences dont elles souffrent. L'écart se restreint toutefois pour les personnes les plus âgées, notamment pour celles d'entre elles qui souffrent de plusieurs déficiences, dont une motrice. De même, la sévérité de la gêne ressentie à l'extérieur n'est pas la même pour les personnes qui vivent à domicile et en institution. Pour les personnes qui vivent en institution, la gêne ressentie pour se déplacer à l'extérieur est très forte puisque dans 78 % des cas elle se traduit par une impossibilité complète à se déplacer seul (encadré 2). En revanche, pour celles qui vivent à domicile, le degré de gêne ressenti est variable (graphique 1). Près de la moitié des personnes vivant dans un domicile ordinaire et ressentant une gêne peuvent tout de même se déplacer seules sur tous les itinéraires. 30 % n'en sont capables que sur certains itinéraires. Enfin, 27 % d'entre elles sont incapables de se déplacer seules hors de leur domicile.

Les personnes en difficulté pour rejoindre leur lieu de vie mettent principalement en cause non pas les bâtiments, mais leur état de santé

Les difficultés de déplacement rencontrées, à l'extérieur comme à l'intérieur de chez soi, peuvent être interprétées comme résultant d'une inadéquation entre l'environnement de la personne, et sa capacité à se déplacer, capacité qui varie

5. La nomenclature des « groupes exclusifs de déficiences » élaborées par le groupe de projet HID comprend neuf postes, dont voici les libellés complets : déficiences exclusivement intellectuelles ou mentales, associées ou non à des déficiences du langage / déficiences exclusivement motrices, associées ou non à des déficiences du langage / déficiences exclusivement physiques autres que motrices, c'est-à-dire visuelles, auditives, métaboliques et viscérales, associées ou non à des déficiences du langage / déficiences motrices et intellectuelles et mentales, associées ou non à d'autres déficiences / déficiences visuelles, auditives, du langage, métaboliques et viscérales associées à des déficiences intellectuelles ou mentales / déficiences visuelles, auditives, métaboliques et viscérales associées à des déficiences motrices, et éventuellement à des déficiences du langage / déficiences visuelles, auditives, métaboliques et viscérales associées entre elles, sans déficience motrice, et éventuellement avec des déficiences du langage / déficiences non précisées / absence de déficiences. L'intérêt de cette nomenclature est que chaque individu y est classé dans un seul groupe.

6. Totalement incohérentes ou toujours désorientées, ou partiellement incohérentes et parfois désorientées.

E•2

Qui sont les 1 650 000 personnes déclarant ne pas pouvoir se déplacer seules à l'extérieur ?

Les personnes ne pouvant se déplacer seules à l'extérieur du logement ou de l'établissement dans lequel elles vivent forment probablement un groupe assez homogène sur le plan de la gravité des atteintes, ce qui n'est pas nécessairement le cas lorsque les déplacements sont difficiles mais possibles. 83 % d'entre elles, soit 1 377 000 personnes, vivent dans un logement ordinaire. Près de la moitié ont également des difficultés pour accéder à leur logement ou s'y déplacer. Les plus âgés y sont largement représentés, 40 % de ces personnes ayant atteint ou dépassé 80 ans, mais cette situation n'épargne pas les plus jeunes, puisqu'une personne ne pouvant se déplacer seule à l'extérieur sur cinq a moins de 60 ans. Parmi ces dernières, la part de celles qui ont un taux d'incapacité ou d'invalidité reconnu par une instance administrative atteint 61 %. Manifestement, les causes de cette impossibilité à se déplacer seul à l'extérieur varient selon l'âge : 38 % des 20-59 ans qui sont dans ce cas sont psychologiquement dépendants ; cette proportion n'est que de 14 % dans les autres groupes d'âge. Ainsi, 13 % des 20-59 ans ne pouvant se déplacer seuls à l'extérieur ne peuvent trouver leur chemin seuls, proportion qui n'est que de 6 % chez les 60-79 ans. En revanche, les déficiences motrices se font plus fréquentes chez les plus âgés (20-59 ans : 59 % ; 60-79 ans : 76 % ; 80 ans et plus : 77 %). Chez les 20-59 ans, les incapacités « de mobilité » sont apparues de longue date : 34 % en signalent au moins une depuis au minimum 10 ans. En revanche, elles sont manifestement liées à l'avancée en âge chez les 80 ans et plus : seuls 19 % d'entre eux en souffrent depuis au moins 10 ans. On note en effet après 80 ans l'apparition de troubles de la vision : 26 % des personnes de 80 ans et plus ne pouvant se déplacer seules à l'extérieur sont totalement ou partiellement aveugles, ou incapables de reconnaître quelqu'un à 4 mètres.

275 000 personnes, soit 17 % de celles qui ne peuvent se déplacer seules à l'extérieur, vivent en institution ; 58 % d'entre elles ont aussi des difficultés pour atteindre l'institution ou s'y déplacer. Sont dans ce cas 89 % des personnes accueillies en unités de soins de longue durée d'un établissement hospitalier et 60 % des personnes vivant dans une institution pour personnes âgées. Les trois quarts d'entre elles ont au moins une déficience motrice, et respectivement 49 % et 61 % ont au moins une déficience intellectuelle ou mentale. En institution pour personnes âgées, la moitié des personnes ne pouvant se déplacer seules à l'extérieur sont psychologiquement dépendantes ; c'est le cas de 71 % de celles qui sont dans une unité de soins de longue durée, contre respectivement 12 et 33 % de celles qui peuvent sortir seules à l'extérieur et qui résident dans ces établissements.

Les personnes ne pouvant se déplacer seules à l'extérieur sont âgées en moyenne de 40 ans dans les institutions pour adultes handicapés et de 53 ans dans les établissements psychiatriques. L'impact de la dépendance psychique sur la capacité à se déplacer à l'extérieur y est plus sensible encore que dans les structures pour personnes âgées : respectivement 80 % et 75 % des personnes ne pouvant se déplacer seules à l'extérieur sont psychologiquement dépendantes, contre 15 % et 13 % de celles qui le peuvent. Les limitations liées à la présence de déficiences motrices sont un peu moins fortes puisque ce type de déficience affecte respectivement 41 % et 43 % des personnes ne pouvant se déplacer seules à l'extérieur, contre 30 % et 17 % des autres.

notamment en fonction de son âge et de son état de santé. Les facteurs explicatifs doivent donc être recherchés à la fois du côté des caractéristiques individuelles des personnes en difficulté, mais aussi de leur cadre de vie, et surtout de l'interaction entre les deux. Les caractéristiques du logement et de ses abords, plus faciles à décrire par voie de questionnaire que l'espace extérieur, permettent de mettre en évidence un certain nombre d'éléments « facilitateurs » ou aggravants. Il est tout d'abord frappant de constater que la grande majorité des personnes qui se disent gênées pour rejoindre leur lieu de vie (93 % des personnes en institution et 70 % des personnes à domicile attribuent leurs difficultés uniquement à leur état de santé). L'inadaptation des bâtiments n'est que très rarement citée : parmi les personnes ayant des difficultés à accéder seules à leur lieu de vie depuis la rue ou depuis le parking, 19 % de celles qui vivent à domicile et 2,5 % de celles qui vivent en institution mettent en cause un escalier impraticable (trop de marches, marches trop hautes, absence de mains-courantes...).

Plain-pied ou ascenseur : la configuration la plus favorable

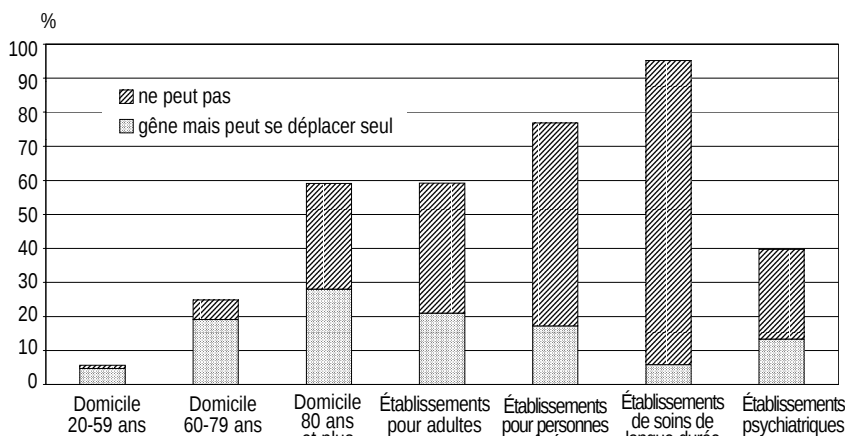
Seul 1,7 % de la totalité des personnes qui habitent en appartement éprouvent de la difficulté à rejoindre leur logement depuis l'entrée de l'immeuble lorsque l'accès à ce logement est de plain-pied ou lorsque l'immeuble est équipé d'un ascenseur. Cette proportion atteint presque 6 % dans le cas contraire (appartement situé en étage sans ascenseur). Ces facteurs environnementaux jouent plus fortement encore lorsque l'état de santé est très défavorable. Plus de 10 % des personnes souffrant de déficiences motrices et intellectuelles ou mentales éprouvent de la difficulté à rejoindre leur appartement depuis l'entrée de l'immeuble dans les conditions très propices d'un accès de plain-pied ou grâce à un ascenseur. Cette proportion de personnes en difficultés triple lorsque ces conditions favorables ne sont pas réunies.

Avec l'âge, les personnes, gênées ou non dans leurs déplacements, ont tendance à habiter des immeubles où l'accès au logement est plus adapté : si 45 %

6

G•01

proportion de personnes déclarant des difficultés dans les déplacements à l'extérieur selon l'âge et le lieu de vie



Champ : personnes de 20 ans et plus non confinées au lit ou à la chambre, autorisées à sortir
Source : enquête HID 1998-1999.

des personnes âgées de 20 à 59 ans accèdent chez elles de plain-pied ou par ascenseur, 55 % sont dans ce cas à partir de 80 ans.

Au sein des institutions, les problèmes de cheminements difficilement praticables signalés par les résidents (rampe, escaliers, ascenseur...) sont quasi inexistant même si ceux-ci déclarent, par ailleurs, avoir de la difficulté à se déplacer à l'intérieur de leur lieu de vie.

Les maisons individuelles sont d'un accès plus aisé mais aller d'une pièce à l'autre y est plus difficile

La situation à l'intérieur du lieu de vie est bien évidemment très différente selon les caractéristiques de l'habitat, institution, appartement en immeuble ou maison individuelle. L'accessibilité intérieure des institutions semble jugée relativement satisfaisante par les résidents, qui citent peu d'obstacles à leurs déplacements : les plus souvent cités sont le manque d'équipements autres que rampes d'accès ou ascenseur (dans 1,4 % des cas) et des escaliers impraticables (1,2 %). L'accessibilité intérieure de ces institutions est donc globalement jugée satisfaisante, ce qui est corroboré par le niveau élevé du taux d'équipement des institutions en meubles ou équipements, spécialement adaptés à l'usage des résidents en raison de leurs problèmes de santé, handicaps ou infirmités. En effet, 37 % des personnes en institution disposent de ce genre d'équipement et celles qui n'en disposent pas mais le souhaiteraient ne sont qu'1 %.

Pour les domiciles ordinaires, si les maisons individuelles présentent moins de difficulté que les appartements pour l'accès de la rue au domicile, la situation est différente lorsqu'il s'agit de se déplacer à l'intérieur du logement : parmi les 421 000 personnes gênées pour se déplacer dans leur logement (hors cave ou grenier), la quasi-totalité (93 %) habitent en maison individuelle. L'impact du type d'habitat est particulièrement important aux âges avancés : alors qu'en appartement les difficultés rencontrées pour accéder d'une pièce à l'autre restent inférieures à 1 % parmi les personnes de plus de 80 ans, elles atteignent 8 % au même âge dans les maisons qui ne sont pas de

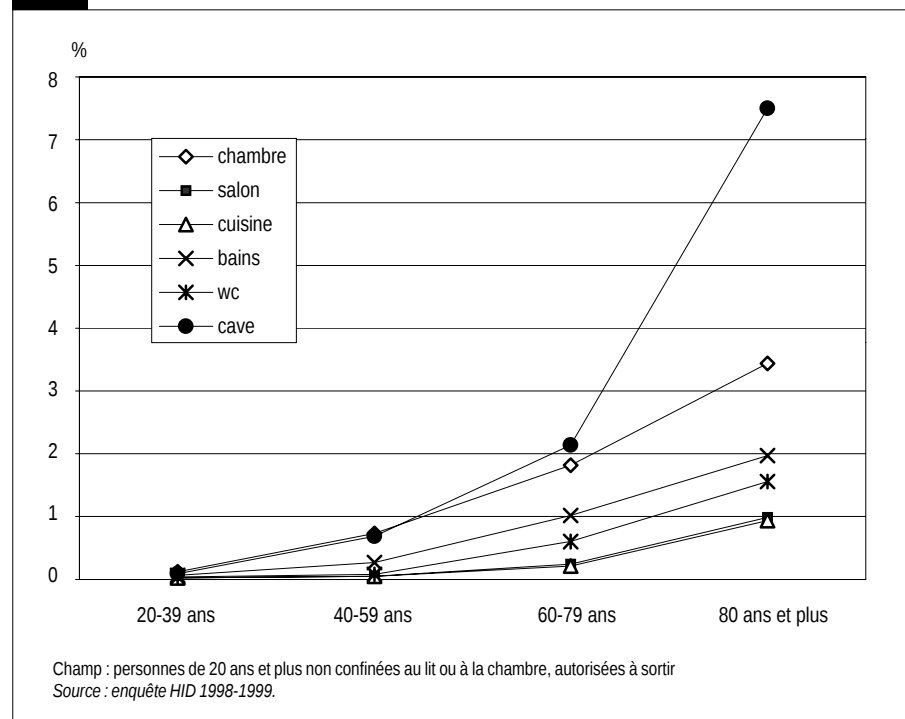
plain-pied. De toutes les pièces, le salon et la cuisine, souvent situés au niveau principal, sont celles dont l'accès présente le moins de difficultés quel que soit le type de logement (graphique 2). C'est la chambre, et dans une moindre mesure la salle de bains et les wc, parfois situés à l'étage des maisons individuelles, qui sont le plus souvent source de problèmes. Presque inexistantes avant 60 ans, les difficultés d'accès à la chambre touchent plus de 3 % des personnes de 80 ans et plus, tandis que moins de 1 % d'entre elles se disent gênées pour accéder à leur salon ou à leur cuisine.

Pas de proximité accrue des équipements pour les personnes ayant du mal à se déplacer seules à l'extérieur

L'enquête HID donne des éléments sur la proximité des principaux équipements, et sur la capacité à conduire un véhicule et à utiliser les transports en commun. Les difficultés rencontrées pour se déplacer seul à l'extérieur sont-elles compensées par un environnement plus favorable lié à un habitat plus proche des équipements de proximité ? Cela

ne semble pas être le cas puisque globalement, pour chacun des équipements de proximité recensés dans l'enquête (poste, arrêt de transport en commun, gare SNCF, magasin d'alimentation générale, supermarché, espace vert, école, pharmacie, café), il n'apparaît pas d'écart de localisation entre les domiciles des personnes se déplaçant sans difficultés et ceux des autres. Par exemple, 38 % des personnes qui ont des difficultés à se déplacer hors de leur logement doivent tout de même faire au moins 1 kilomètre pour accéder au magasin d'alimentation générale le plus proche de leur domicile, proportion comparable (36 %) pour les personnes n'ayant aucune difficulté. L'arrêt de transport en commun est, de même, distant d'au moins 1 kilomètre pour 28 % des personnes ayant des difficultés de déplacement contre 21 % pour les autres. Pour les personnes vivant en institution, il semble que les difficultés de déplacement à l'extérieur n'incitent pas à choisir une institution à la localisation plus favorable, si tant est qu'une possibilité de choix leur soit effectivement offerte. Les personnes gênées dans leurs déplacements extérieurs ne vivent ainsi pas plus souvent dans des institu-

G.02 proportion de personnes ayant des difficultés à accéder aux différentes pièces



tions bénéficiant d'une plus grande proximité des équipements. Globalement, les établissements accueillant des adultes handicapés, ou les hôpitaux psychiatriques sont en général plus éloignés des équipements de proximité que les structures destinées aux personnes âgées.

3 % des adultes ne peuvent conduire du fait de leur état de santé

Ne pouvoir se déplacer seul à l'extérieur, ou y parvenir en surmontant des gênes, constituent des formes de restriction d'accès à l'espace extérieur qui peuvent être tempérées par un usage facile des transports. Il semble toutefois que ces limitations, souvent liées l'une comme l'autre à des déficiences motrices, se cumulent au lieu de se compenser. À domicile, 87 % des personnes qui se déplacent seules et sans difficultés à l'extérieur ont un permis « voiture », et 78 % conduisent régulièrement ; ces proportions sont respectivement de 56 % et 33 % pour les personnes gênées ou incapables de se déplacer seules. À tout âge, les difficultés de déplacement vont de pair avec une pratique moindre de la conduite. Dans 9 % des cas – 17 % en cas de difficultés de déplacements, 4 % sinon –, l'absence de

permis de conduire est liée à un problème de santé, raison plus fréquemment invoquée chez les générations les plus jeunes. Un quart des personnes qui ont le permis mais ne conduisent pas ne le peuvent plus à cause d'une maladie, d'un handicap ou d'un accident, 26 % d'entre elles ayant moins de 60 ans. Toutes ont au moins une déficience, fréquemment motrice (63 % des cas). Cet abandon de la pratique de la conduite va dans 83 % des cas de pair avec des difficultés à se déplacer hors du logement, et dans 34 % des cas des problèmes pour y accéder ou s'y mouvoir.

En institution, les choses sont très différentes puisqu'il est rare de posséder le permis de conduire : c'est le cas de 40 % des personnes résidant en hôpital psychiatrique, et de 23 % de celles qui vivent en maison de retraite, mais de 9 % seulement des personnes résidant en établissement pour adultes handicapés. La pratique régulière de la conduite y est donc quasi inexistante, sauf pour les personnes hospitalisées en psychiatrie (15 % d'entre elles déclarent conduire régulièrement).

Au total, tous âges et lieux de vie confondus, 3 % des adultes de 20 ans et plus ne possèdent pas de permis à cause d'un problème de santé ou ne peuvent

plus conduire pour les mêmes raisons (tableau 4). En institution, les trois quarts des adultes de moins de 60 ans sont dans cette situation. C'est le cas de 80 à 90 % des personnes déclarant au moins une déficience intellectuelle ou mentale, la présence de déficiences autres qu'intellectuelles ou mentales conduisant à ce type de limitations dans un cas sur deux environ. La situation des personnes de moins de 60 ans vivant en domicile ordinaire est bien évidemment très différente : les déficiences intellectuelles ou mentales contraignent environ un adulte sur cinq, parmi ceux qui en déclarent, à ne pas conduire, les autres déficiences ayant un impact bien moindre.

Après 80 ans, il est rare de pouvoir utiliser facilement les transports en commun

11 % des personnes qui vivent dans un logement ordinaire, et 60 % de celles qui résident en institution ont des difficultés d'accès aux transports en commun ordinaires. On n'observe pas parmi elles de sur-représentation de personnes souffrant de déficiences intellectuelles ou mentales. En revanche, les déficiences motrices sont là encore très invalidantes : 52 % des personnes connaissant ce type de difficultés et vivant à leur domicile en ont au moins une ; cette proportion est de 71 % parmi celles qui vivent en institution. Il n'est donc guère surprenant de constater, chez les personnes ne pouvant accéder facilement aux transports en commun, un cumul fréquent de difficultés à se déplacer à l'extérieur ou dans le lieu de vie. Pour les personnes vivant en domicile ordinaire, l'accès aux transports en commun pose très rarement problème aux personnes de moins de 50 ans ; seules 5 % d'entre elles y accèdent avec difficulté, en général parce qu'ils sont trop éloignés. Entre 50 et 79 ans, les difficultés qui apparaissent (elles concernent 15 % des 50-79 ans) sont essentiellement dues à l'éloignement (6 %), mais aussi aux caractéristiques des transports eux-mêmes, dont l'accès ou l'usage sont problématiques pour 3 % des 50-79 ans. Après 80 ans, les difficultés d'accès aux transports en commun ordinaires deviennent la norme : 52 % des personnes interrogées en déclarent.

T 04 proportion de personnes ne possédant pas de permis en raison d'un problème de santé, ou ne pouvant plus conduire (maladie, accident, handicap...) selon l'âge, le lieu de vie et la déficience %

Groupes de déficiences exclusifs	20-59 ans		60 ans et plus		Ensemble		
	Domicile	Institution	Domicile	Institution	Domicile	Institution	Total
Mono-déficiences							
Intellectuelle et mentale (IME)	19	81	10	34	17	62	21
Motrice	2	51	5	14	4	18	4
Autre physique (sensorielle, métabolique, viscérale...)	3	52	4	9	3	14	3
Pluri-déficiences, dont IME							
IME et motrice	18	90	13	16	15	29	16
IME et autre(s) physique(s)	9	80	7	24	8	40	10
Pluri-déficiences physiques							
Dont motrice	6	55	8	10	7	11	7
Sans motrice	5	n-s	8	n-s	7	n-s	7
Déficiences non précisées	1	n-s	3	n-s	2	n-s	2
Absence de déficiences	0	n-s	0	n-s	0	n-s	0
Ensemble	2	75	4	15	2	29	3

Champ : personnes de 20 ans et plus non confinées au lit ou à la chambre, autorisées à sortir
Source : enquête HID 1998-1999.

rent, liées dans plus de la moitié des cas à l'accès ou à l'usage des véhicules eux-mêmes. Pour les personnes résidant en institution, les difficultés d'accès aux transports en commun sont également liées à l'âge – pouvoir accéder facilement aux transports en commun ordinaires est rare lorsqu'on vit en maison de retraite : 69 % des résidents ne le peuvent pas, dans la majorité des cas parce que l'accès ou l'usage des véhicules leur est trop difficile –, mais pas seulement : 45 % des personnes vivant dans des établissements pour adultes handicapés déclarent ne pas avoir non plus un accès facile aux transports en commun, la raison la plus souvent invoquée étant l'usage problématique des véhicules.

752 000 personnes ne conduisent pas et ne peuvent utiliser les transports en commun

Au total, ce sont 1,6 % des adultes de 20 ans et plus vivant dans un domicile ordinaire – soit 664 000 personnes –, et 18 % de ceux qui vivent en institution – soit 88 000 personnes – qui ne conduisent pas et ne peuvent pas non plus accéder aux transports en commun ordinaires car l'accès ou l'usage des véhicules est trop difficile. Parmi ceux qui vivent à domicile, 8 % ont moins de 50 ans, 46 % ont 80 ans et plus. Le fait de vivre en institution induit de plus grandes facilités de transports dans la mesure où il est beaucoup plus fréquent d'y bénéficier d'un service de transport spécialisé pour personnes à mobilité réduite : 23 % des résidents ne pouvant se déplacer ni en voiture ni en transports en commun ordinaires ont accès à ce type de service, et cette proportion atteint 43 % pour ceux qui vivent dans un établissement pour adultes handicapés. En revanche, à domicile, l'accès à un service de transport spécialisé pour les personnes à mobilité réduite est très rare ; il ne pallie l'absence de moyen de transport que pour 7 % d'entre elles, alors que 10 % disent qu'elles auraient besoin d'utiliser un tel service mais ne le peuvent pas. La mise en place d'un service de transport pour les personnes handicapées est proposée par 19 % des communes de 5 000 à moins de 200 000 habitants, qui regroupent 53 % de la population. L'existence de ce

type de services est toutefois fortement liée à la taille de la commune : au-delà de 25 000 habitants, 41 % des communes en ont un.

En cas de gêne modérée, l'accès à un service de transport spécialisé pour personnes à mobilité réduite atténue l'impact des limitations

69 % des personnes vivant à leur domicile qui déclarent une gêne pour se déplacer hors de leur logement, mais peuvent toutefois le faire seules, sont sorties la veille de l'enquête. Cette situation concerne au premier chef les 20-59 ans (80 % indiquant des difficultés à se déplacer sont sortis la veille), en second lieu les 60-79 ans (64 %), et reste fréquente pour les 80 ans et plus (60 %). Ces écarts peuvent s'expliquer par la gravité de la gêne ressentie, mais peut-être aussi par le fait que les plus âgés, quel que soit leur état de santé, ont peut-être une moindre propension à sortir de chez eux. Le fait d'avoir accès à un service de transport spécialisé pour personnes à

mobilité réduite aide à surmonter la gêne ressentie, puisque 75 % des personnes qui ont un tel service à disposition sont sorties la veille, contre 60 % des personnes qui, ressentant une gêne, indiquent en avoir besoin sans pouvoir y accéder. En revanche, les personnes qui ressentent des difficultés à se déplacer hors de chez elles et que quelqu'un aide pour le faire, ou qui utilisent des aides techniques pour marcher ou se déplacer sont moins souvent sorties que les autres la veille de l'enquête : le fait de recevoir ce type d'aide apparaît avant tout comme un indice de la gravité des incapacités subies, ce qui ne permet pas de cerner l'éventuelle compensation apportée par l'aide (encadré 3). En institution, on observe, de façon moins prononcée, le même phénomène : 34 % des résidents qui déclarent une gêne, mais peuvent toutefois se déplacer seuls au dehors, sont sortis la veille de l'enquête. Cette proportion s'élève à 67 % dans le cas des personnes accueillies dans les établissements pour adultes handicapés.

E-3

Les aides humaines et techniques à la mobilité

4 % des adultes de 20 ans et plus vivant dans un domicile ordinaire utilisent des aides techniques ou animales (cannes, béquilles, déambulateur, fauteuil roulant, véhicule adapté, chien-guide...) pour marcher ou se déplacer. 83 % d'entre eux ont atteint ou dépassé 60 ans. 43 % d'entre eux ont des difficultés à se déplacer hors du logement, 14 % ne le peuvent pas du tout. L'utilisation de ces aides augmente avec le nombre d'incapacités affectant les déplacements : 43 % des personnes ayant au moins quatre incapacités de ce type en utilisent. En institution, le recours aux aides techniques ou animales pour se déplacer est beaucoup plus fréquent, surtout en maison de retraite et en unités de soins de longue durée (respectivement 54 % et 63 % d'utilisateurs) ; il est non négligeable en institutions pour adultes handicapés (16 %) et en hôpital psychiatrique (7 %). Là encore, il semble que le recours à ces aides soit avant tout un indicateur de la gravité des limitations rencontrées en matière de mobilité.

On estime le nombre de personnes vivant à domicile et utilisant un fauteuil roulant électrique ou manuel à environ 190 000. 70 % d'entre elles déclarent ne pouvoir se déplacer seules à l'extérieur ; elles sont âgées en moyenne de 71 ans. Celles qui parviennent, même avec des difficultés, à se déplacer hors de leur logement ont en moyenne 45 ans, et la moitié d'entre elles conduisent régulièrement une automobile. En institution, environ 150 000 personnes utilisent un fauteuil. 90 % d'entre elles vivent dans des structures pour personnes âgées. En institution, le fait d'utiliser un fauteuil roulant s'accompagne dans la quasi-totalité des cas d'une incapacité complète à se déplacer seul à l'extérieur.

3,3 % des adultes de 20 ans et plus vivant dans un domicile ordinaire (1 407 000 individus) reçoivent une aide humaine pour sortir de leur logement. Cette aide, rare entre 20 et 59 ans (1 %), devient plus fréquente entre 60 et 79 ans (6 %), et se généralise à partir de 80 ans (25 %). Pour les 20-59 ans, elle est apportée principalement par le conjoint (56 %), les enfants (21 %), et les parents (18 %). Après 80 ans, ce sont essentiellement les enfants et petits enfants qui apportent ce type d'aide (61 %), en second lieu les aidants professionnels (20 %). L'association d'une déficience motrice à d'autres déficiences physiques, fréquente aux âges avancés, s'accompagne dans 20 % des cas d'un tel recours. 9 % des adultes ayant uniquement une déficience intellectuelle ou mentale sont également aidés pour sortir de chez eux.

**En cas de difficultés sévères
à se déplacer seul, bénéficiaire
d'une aide humaine augmente
les possibilités de sortie**

À domicile, 28 % des personnes qui déclarent ne pas pouvoir se déplacer seules sont néanmoins sorties la veille de l'enquête. Ceci est d'autant plus fréquent que les personnes sont jeunes (20-59 ans : 53 % ; 60-79 ans : 27 % ; 80 ans et plus : 15 %). Il s'agit surtout de personnes souffrant uniquement d'une déficience intellectuelle ou mentale, ou d'une déficience physique autre que motrice. Le fait d'avoir bénéficié d'une aide humaine pour sortir de leur logement porte à 33 % la proportion de personnes ne pouvant se déplacer seules mais qui ont pu sortir effectivement la veille de l'enquête (19 % pour celles qui ne sont pas aidées) [encadré 3]. Il est vraisemblable que l'impossibilité de se déplacer seul concerne un groupe relativement homogène de personnes au regard de la sévérité des difficultés subies ; la dimension compensatrice de l'aide reçue joue alors à plein.

En institution, la situation est plus contrastée : ceux qui vivent dans des structures pour personnes âgées, lorsqu'ils se déclarent incapables de se déplacer seuls hors de l'institution, ne sont effectivement pas sortis la veille ;

en revanche, 42 % des résidents en établissement pour adultes handicapés et déclarant la même impossibilité sont tout de même sortis.

En l'absence de mesure de la gravité du handicap, il est difficile de comparer la situation des adultes de 20 à 59 ans qui déclarent être incapables de se déplacer seuls au dehors suivant leur lieu de vie. La proportion de personnes sorties la veille parmi celles qui ont uniquement une déficience intellectuelle ou mentale est proche à domicile et en institution (respectivement 58 % et 51 %) ; c'est également le cas pour les monodéficients moteurs (33 % et 28 %), pour les pluridéficients physiques autres que moteurs (52 % et 47 %), et pour ceux qui ont une déficience intellectuelle ou mentale et une déficience physique autre que motrice (43 % et 38 %). En revanche, les écarts sont marqués pour les personnes qui ont une monodéficiência physique autre que motrice (89 % contre 35 %) et pour celles qui ont une déficience motrice associée à une autre déficience physique (75 % contre 31 %). Enfin, pour les adultes incapables de se déplacer seuls au dehors qui ont des déficiences motrices et intellectuelles ou mentales, c'est en institution que les sorties sont les plus fréquentes (36 % de sorties la veille en institution, contre 24 % à domicile).

**Quatre groupes de personnes
souffrant de difficultés à se déplacer,
avec des limitations
plus ou moins lourdes**

Une analyse des correspondances multiples, fondée sur le degré de gêne ressentie dans les différentes dimensions étudiées (espace privé, espace extérieur, conduite, usage des transports en commun) met en lumière des disparités dans les difficultés ressenties et une gravité variable : dans certains cas, le cumul de difficultés interdit totalement l'accès à l'espace extérieur et entrave aussi les déplacements à l'intérieur, alors que dans d'autres c'est uniquement l'accès au lieu de vie et à ses différentes pièces qui pose problème (encadré 4). L'analyse des correspondances multiples oppose ainsi l'impossibilité à se déplacer seul à l'extérieur, caractéristique des personnes qui ont de nombreuses incapacités « de mobilité » et ont recours à une aide technique pour se mouvoir, à des gênes moins lourdes, qui n'empêchent ni l'accès aisé aux transports en commun ni la pratique de la conduite. S'opposent également les gênes ressenties uniquement pour accéder au lieu de vie ou s'y déplacer et le cumul de gênes à l'intérieur et à l'extérieur du domicile ou de l'institution. Quatre groupes apparaissent alors à l'issue de l'analyse par classification.

Le groupe 1 : des personnes dans l'impossibilité de se déplacer seules à l'extérieur de leur lieu de vie, d'utiliser les transports en commun et de conduire

Ce groupe comprend 630 000 personnes, soit 11 % de la population déclarant au moins une gêne dans leurs déplacements (tableau 5). Il est composé uniquement de personnes totalement incapables de se déplacer seules à l'extérieur, ne conduisant pas ou plus (69 % d'entre elles n'ont pas le permis), et ne pouvant utiliser les transports en commun. Le cumul de difficultés, non seulement à l'extérieur mais également pour atteindre le lieu de vie ou s'y déplacer, touche 37 % d'entre elles. Dans ce groupe, très majoritairement féminin, plus d'une personne sur deux a atteint ou dépassé

E•4

La construction de la typologie

Une analyse des correspondances multiples a été effectuée sur les 12 770 individus de l'échantillon, âgés de 20 ans et plus et qui sont gênés dans leurs déplacements, que ce soit à l'extérieur, pour accéder à leur lieu de vie, ou à l'intérieur de celui-ci. Ils représentent 5 750 000 personnes.

Quatre variables actives ont été mises en œuvre pour l'analyse : l'existence de difficultés aux abords ou à l'intérieur du lieu de vie ; le degré de gêne ressentie dans les déplacements à l'extérieur ; le degré de difficulté éprouvée dans l'accès aux transports en commun et leur utilisation ; la pratique de la conduite automobile.

Les caractéristiques sociodémographiques des personnes (âge, sexe, lieu de vie) et les variables permettant de rendre compte de leur état de santé (déficiences, score d'incapacités « de mobilité », dépendance psychique) ont été introduites comme variables supplémentaires. Le recours à une aide humaine pour les sorties, l'utilisation d'une aide technique pour se mouvoir, et l'existence d'un handicap reconnu administrativement ont également été traités en variables supplémentaires.

Une classification ascendante hiérarchique a ensuite été menée sur le même ensemble, sur les coordonnées des individus sur les 10 axes retenus à l'issue de l'analyse des correspondances multiples. Elle a abouti à la création de quatre groupes.

80 ans, contre 21 % dans l'ensemble de la population ressentant des difficultés à se déplacer ; les personnes âgées de moins de 40 ans, qui représentent 10 % des personnes gênées, sont quasiment absentes de ce groupe (3 %), et la classe d'âge intermédiaire des 40-59 ans y est sous-représentée (11 % contre 23 %). L'institutionnalisation y est plus fréquente (27 % des personnes de ce groupe vivant en institution, contre 6 % de l'ensemble de la population gênée dans ses déplacements), ainsi que le recours à une aide technique pour se mouvoir ou se déplacer (59 % d'utilisateurs contre 30 %). Ce groupe se caractérise également par une très forte prévalence des cas de dépendance psychique (30 %, contre 10 %), et une sur-représentation des personnes cumulant une déficience motrice et une déficience intellectuelle ou mentale (23 % contre 14 %). Près des deux tiers des personnes de ce groupe présentent plus de quatre incapacités « de mobilité », 26 % en ont au moins sept (ces proportions sont respectivement de 37 % et 15 % dans l'ensemble de la population gênée pour se déplacer).

Le groupe 2 : des personnes cumulant des gênes lourdes, mais néanmoins parfois capables de sortir seules

Ce groupe, le plus important, compte 3 070 000 personnes, soit 53 % de la population déclarant au moins une gêne dans ses déplacements. Si un tiers d'entre elles déclarent ne pas pouvoir se déplacer seules à l'extérieur de leur lieu de vie, la moitié d'entre elles, quoiqu'avec difficultés, en sont néanmoins capables sur certains itinéraires. De même, seules 19 % d'entre elles ne rencontrent aucune difficulté dans leur accès aux transports en commun ordinaires (contre 41 % dans l'ensemble de la population gênée dans ses déplacements), mais leur usage n'est pas systématiquement impossible pour les autres : 37 % d'entre elles peuvent y accéder, quoique difficilement. En revanche, pour 32 % d'entre elles (19 % en population générale), l'accès aux véhicules ou leur usage est impossible,

72 % d'entre elles ne conduisant pas. Le cumul des difficultés à l'extérieur mais aussi dans ou à proximité du lieu de vie y est aussi fréquent que dans le premier groupe. Si le quart des personnes de ce groupe ont 80 ans ou plus, près de la moitié d'entre elles ont entre 60 et 79 ans. Près de la moitié d'entre elles ont également une déficience motrice associée à une autre déficience physique (33 % des cas) ou à une déficience intellectuelle ou mentale (16 % des cas). Le recours à une aide technique, fréquent dans ce groupe (37 % des cas contre 30 % dans l'ensemble de la population ressentant des gênes), y est toutefois moins généralisé que dans le groupe précédant. Il en va de même pour le recours à une aide humaine pour les déplacements extérieurs. C'est dans ce groupe que la proportion de personnes n'utilisant pas d'aides techniques pour se mouvoir, mais estimant en avoir besoin, est la plus élevée

(5 %). Autre différence majeure avec le premier groupe, seules 5 % des personnes du groupe 2 vivent en institution. L'ensemble de ces caractéristiques semble indiquer que ce groupe est constitué pour une bonne part de personnes avançant en âge, pour lesquelles les difficultés, bien qu'entraînant de fortes limitations, restent néanmoins encore compatibles avec le maintien à domicile.

Le groupe 3 : des personnes gênées dans leurs déplacements, mais capables de se déplacer seules sur tous les itinéraires, en utilisant sans problème les moyens de transport collectifs ou individuels

Le troisième groupe compte 1 818 000 personnes, soit près du tiers des personnes se déclarant gênées dans leurs déplacements. Les difficultés de déplacement qu'elles ressentent sont

T.05 caractéristiques des différents groupes issus de la classification

	Ensemble de la population gênée	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
Effectif	5 750 000	630 000	3 067 000	1 818 000	242 000
Proportion de personnes...					
...gênées aux abords ou dans leur lieu de vie	31	37	36	11	100
...incapables de se déplacer seules à l'extérieur	29	90	35	0	0
...ayant le permis et conduisant régulièrement	37	0	28	65	59
...accédant sans difficulté aux transports en commun	41	0	19	87	78
...ayant moins de 40 ans	10	3	6	19	21
...de 80 ans et plus	21	53	24	8	7
...ayant moins de 3 incapacités de mobilité	39	2	23	78	63
...ayant plus de 6 incapacités de mobilité	15	26	22	1	1
...psychiquement dépendantes	10	29	11	2	2
...ayant un handicap reconnu administrativement	48	40	49	50	49
...utilisant une aide technique pour se mouvoir	30	59	37	11	8
...aidées pour sortir	13	28	17	1	3
...vivant en institution	6	27	5	1	1
...ayant uniquement une déficience motrice	22	16	19	29	30
...ayant une déficience motrice et une déficience intellectuelle ou mentale	14	23	16	8	6
Proportion d'hommes	38	30	35	46	39

Champ : personnes de 20 ans et plus non confinées au lit ou à la chambre, autorisées à sortir
Source : enquête HID 1998-1999.

nettement moins fortes que dans les deux groupes précédents : la quasi-totalité d'entre elles déclarent une gêne pour se déplacer à l'extérieur de chez elles qui ne les empêche toutefois pas de se déplacer seules sur tous les itinéraires. Seules 11 % d'entre elles sont aussi gênées aux abords ou à l'intérieur de leur lieu de vie (contre 31 % dans l'ensemble de la population gênée). Une très large majorité d'entre elles n'ont aucun problème pour utiliser les transports en commun (87 %, soit deux fois plus que dans l'ensemble de la population gênée), près des deux tiers ont le permis et conduisent régulièrement. Près de 70 % des membres de ce groupe ont moins de 70 ans, 19 % ont moins de 40 ans. C'est dans ce groupe que l'on trouve la plus forte proportion d'hommes (46 %), et de personnes ayant un handicap reconnu au plan administratif (50 %). Les incapacités « de mobilité » y sont rares – 77 % des personnes du groupe 3 en ont moins de trois, dont près de la moitié n'en ont aucune – ainsi que l'utilisation d'aides techniques pour se mouvoir ou se déplacer. L'institutionnalisation, le recours à une aide humaine pour sortir du logement, la dé-

pendance psychique, très caractéristiques du groupe 1, n'y existent quasiment pas. On note dans ce groupe une sur-représentation des personnes monodéficientes, ayant uniquement une déficience motrice (29 %), ou uniquement une déficience sensorielle, viscérale ou métabolique (19 %), et une sous-représentation des personnes ayant à la fois une déficience motrice et une déficience intellectuelle ou mentale.

Le groupe 4 : des personnes gênées uniquement pour accéder à leur domicile ou s'y déplacer

Ce groupe, le plus restreint, rassemble 242 000 personnes, soit 4 % de l'ensemble de la population déclarant connaître des difficultés de déplacement. Ces difficultés ne sont jamais rencontrées à l'extérieur du logement : c'est uniquement pour parvenir à leur domicile (de la rue à l'entrée du bâtiment, ou de l'entrée du bâtiment à la porte du logement) ou pour aller d'une pièce à l'autre qu'elles sont gênées dans leurs déplacements. En matière d'accès aux transports en commun et de pratique de la conduite, le groupe 4 est assez proche du groupe

3, même si l'absence de difficultés y est un peu moins fréquente (78 % des personnes utilisent sans problème les transports en commun, 59 % conduisent régulièrement). C'est dans ce groupe que les personnes de moins de 40 ans sont les plus nombreuses (21 %), ainsi que les personnes présentant uniquement une déficience motrice (30 %). Près de deux tiers des membres de ce groupe ont entre une et quatre incapacités de « mobilité ». Dans ce groupe comme dans le précédent, une personne sur deux a un handicap administrativement reconnu. De même, le fait de vivre dans un domicile ordinaire, l'absence de dépendance psychique, l'absence de recours à une aide humaine pour sortir, les caractérisent tous deux. C'est dans ce groupe que la proportion d'utilisateurs d'aides techniques pour se mouvoir ou se déplacer est la plus faible (8 %, contre 30 % dans l'ensemble de la population gênée pour se déplacer). Les difficultés des personnes de ce groupe semblent donc très liées aux caractéristiques de leur logement, et à l'absence d'adaptation de celui-ci, puisqu'elles sont manifestement en mesure de surmonter leurs incapacités pour se déplacer sans problèmes à l'extérieur de leur domicile. ●